

OBJET : DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

Madame,

Vous allez devenir (à nouveau) maman prochainement et nous vous en félicitons !

Pour bénéficier de l'allocation de naissance, vous trouverez ci-après tous les renseignements utiles ainsi que les documents à compléter et à nous renvoyer.

Documents à nous transmettre

Nous vous invitons à :

1. **Compléter et signer** le formulaire de demande d'allocation de naissance **et** l'annexe de demande d'allocation de naissance.
2. **Renvoyer les deux documents au plus tôt 4 mois avant la date prévue d'accouchement** – par voie postale à Camille chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde ou par e-mail via bonjour@Camille.be

Vous trouverez dans ce document tous les renseignements pour remplir le formulaire :

**QUI peut
demander
l'allocation de
naissance?**

1

**QUAND
demander
l'allocation de
naissance?**

2

**Formulaire(s)
de demande
à compléter
et renvoyer**

3

Des questions ?

Prenez contact avec un de nos conseillers. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site **Camille.be** (rubrique « contact »).

À bientôt,



Vincent Edart
Directeur

QUI peut
demander
l'allocation de
naissance?

1

L'allocation de naissance peut être demandée par la mère.

QUAND
demander
l'allocation de
naissance?

2

SITUATION 1: L'enfant n'est pas encore né.

Pour recevoir l'allocation de naissance avant la naissance de l'enfant, vous avez besoin d'une **attestation** de votre médecin ou de votre sage-femme.

Cette **attestation** peut être complétée au plus tôt 4 mois avant la date d'accouchement prévue, sinon votre demande n'est pas valable.

Que devez-vous faire ?

- Complétez le formulaire de « Demande d'allocation de naissance » (pages 3 et 4).
- Joignez-y l'attestation de votre médecin (page 5).
- **Renvoyez ces 2 documents** à notre caisse d'allocations familiales.

Vous recevrez l'allocation de naissance au plus tôt 2 mois avant la date prévue de l'accouchement.

SITUATION 2 : L'enfant est déjà né

Que devez-vous faire ?

Après la naissance de l'enfant, renvoyez le formulaire de « Demande d'allocation de naissance » (pages 3 et 4) à votre organisme d'allocations familiales avec l'original de l'« Attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales ». Vous recevez cette attestation lorsque vous déclarez la naissance.

Si vous recevez une attestation électronique de votre commune, vous pouvez l'envoyer par email à notre caisse d'allocations familiales à l'adresse bonjour@Camille.be

OBJET : DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

A nous renvoyer :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

PARTIE 1 : à compléter par la mère

1. Renseignements concernant la mère

Nom et prénom :
Date de naissance et sexe : né(e) le/...../..... Sexe :
Numéro national :
(voir au dos de la carte d'identité)
Rue et numéro :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

2. Renseignements concernant le père/la coparente

Nom et prénom :
Date de naissance et sexe : né(e) le/...../..... Sexe :
Numéro national :
(voir au dos de la carte d'identité)
Rue et numéro :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

3. Il s'agit du premier enfant de la mère (tenez compte des enfants mort-nés et décédés après 180 jours de grossesse)

oui non

4. Il s'agit du premier enfant du père/la coparente)

oui non

5. Vous êtes ... (si d'application)

- en incapacité de travail depuis au moins 6 mois (depuis le)
- handicapé(e) à 66% au moins depuis le
reconnu par (nom et adresse de l'institution) :
- travailleur pour une organisation internationale (institution européenne, OTAN, etc.)
- travailleur à l'étranger. Pays :
- bénéficiaire de prestations sociales à l'étranger

6. Votre conjoint ou partenaire ... (si d'application)

- en incapacité de travail depuis au moins 6 mois (depuis le)
- handicapé(e) à 66% au moins depuis le
reconnu par (nom et adresse de l'institution) :
- travailleur pour une organisation internationale (institution européenne, OTAN, etc.)
- travailleur à l'étranger. Pays :
- bénéficiaire de prestations sociales à l'étranger

7. Signature

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Date :/...../.....

Signature

PARTIE 2 : déclaration de l'allocataire (à compléter par la mère)

Les allocations familiales sont payées à la mère/coparente ou à la personne qui la remplace dans le ménage.

Le montant peut uniquement être versé sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, sur lequel elle peut effectuer des opérations.

Pour les femmes mariées:
nom de jeune fille

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Voir au dos de la carte
d'identité

Numéro du Registre national :

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)

IBAN

BIC

Ouvert à mon nom

à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma Caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date :/...../..... Signature

Important !

Si après le contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.

OBJET : ANNEXE DE DEMANDE D'ALLOCATION DE NAISSANCE

A compléter **au plus tôt 4 mois** avant la date d'accouchement prévue et à nous renvoyer **avec la demande d'allocation de naissance** :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

Formulaire(s)
de demande
à compléter
et renvoyer

3

PARTIE 3 : l'enfant n'est pas encore né (à compléter par le médecin)

Vous pouvez recevoir l'allocation de naissance au plus tôt deux mois avant la date présumée de la naissance.

En annexe de la demande d'allocation de naissance, vous devez impérativement ajouter une **attestation originale** de votre médecin ou votre sage-femme ou lui demander de compléter le formulaire ci-dessous. Cette attestation peut être complétée au plus tôt 4 mois avant la date d'accouchement prévue, sinon votre demande n'est pas valable.

Après la naissance de l'enfant, renvoyez-nous l'original de l'« Attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales ». Vous recevrez cette attestation lorsque vous déclarerez la naissance. Si vous recevez une attestation électronique de votre commune, vous pouvez l'envoyer par e-mail à bonjour@Camille.be.

A compléter par le médecin

Attestation destinée au paiement anticipé de l'allocation de naissance

Je soussigné
médecin / sage-femme, déclare que Madame née le
est enceinte de cinq mois au moins.

La date présumée de la naissance est le/...../.....

L'intéressée attend des jumeaux/triplés/.....

Date : le/...../.....

Signature et cachet